



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement sur le de zonage numéro no 603

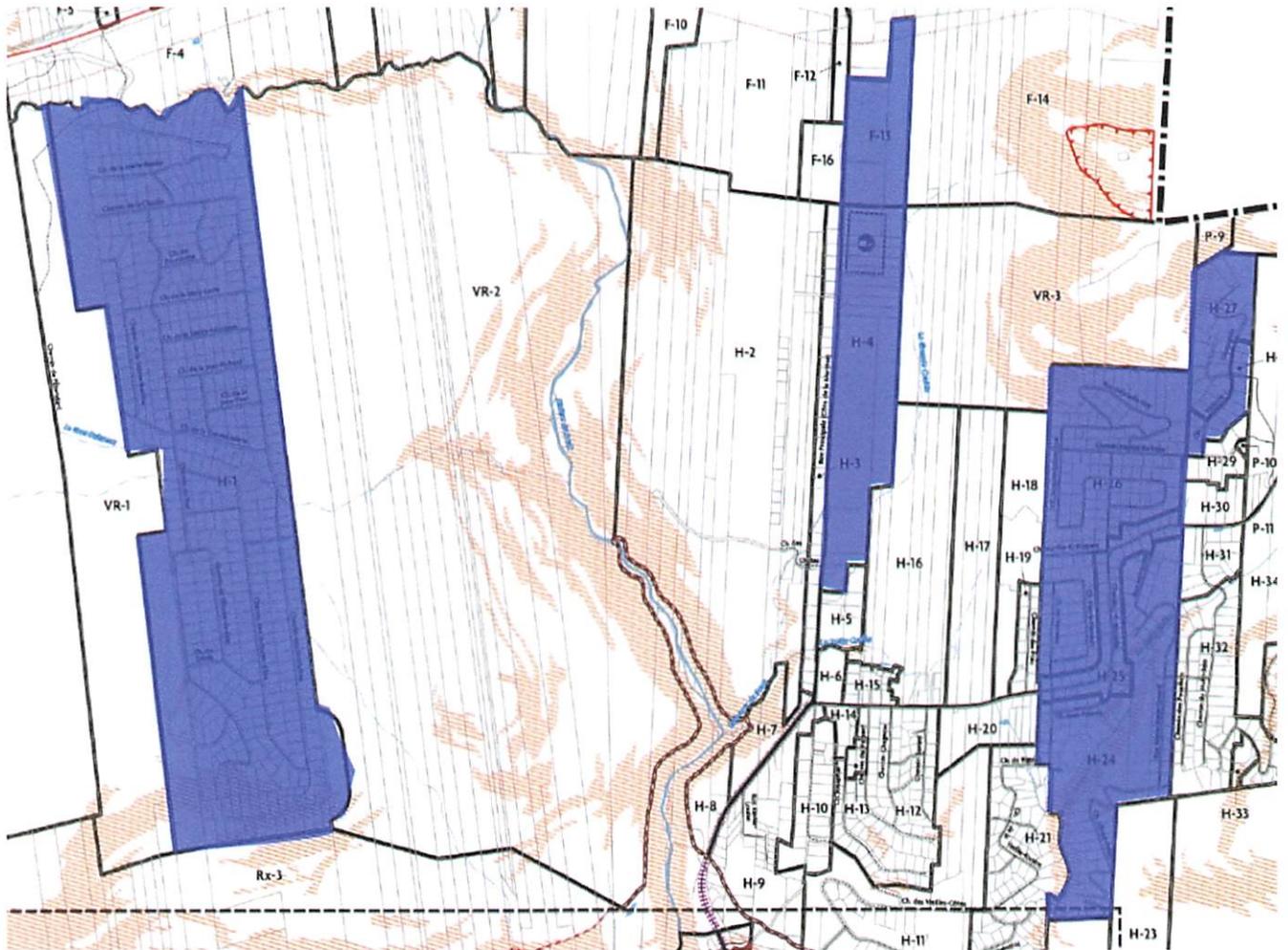
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement no 720 modifiant le Règlement sur le de zonage numéro no 603

Ce projet de règlement a pour objets :

- De modifier la grille des usages présente à l'article 5.3.2 afin d'autoriser les mini-maison dans les zones H-24, H-25, H-27, H-28
- De modifier la grille des usages présente à l'article 5.3.2 afin d'assujettir les mini-maison en zone H-24, H-25, H-27, H-28 aux dispositions particulières à la section 20 du chapitre 15
- De modifier la grille des usages présente à l'article 5.3.2 afin d'assujettir les mini-maison au règlement sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale #587, disposition particulière à la section 20 du chapitre 15
- De supprimer de l'article 15.20.3

Ce projet de règlement **concerne les zones H-1, H-4, F-13, H-24, H-25, H-26 et H-27**, lesquelles est illustrée ci-après :



Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

Date : Mercredi le 6 septembre 2023
Endroit : Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François
(1067, rue Principale)
Heure : 18 h 30

Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, de même qu'une copie du plan de zonage sur lequel apparaît notamment la zone concernée, sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François. Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, LE 29 AOÛT 2023


Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier